

# CÉRÈS

SAINT-RAPHAËL • CÔTE D'AZUR



## NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

### Logements

CERES

285 Boulevard Rémi Belleau  
83700 - Saint Raphaël



SCCV CERES

Représentée par

A . E

I

PROMOTION IMMOBILIÈRE

32 allée Sébastien Vauban  
83600 FREJUS

## **SOMMAIRE**

|          |                                                            |           |
|----------|------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE</b> | <b>4</b>  |
| <b>2</b> | <b>LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS</b>               | <b>6</b>  |
| <b>3</b> | <b>ANNEXES PRIVATIVES</b>                                  | <b>10</b> |
| <b>4</b> | <b>PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE</b>           | <b>11</b> |
| <b>5</b> | <b>CONDITIONS PARTICULIERES</b>                            | <b>13</b> |

## GENERALITES

L'opération **CERES** sera conforme :

- aux prescriptions techniques des Documents Techniques Unifiés (DTU) établis par le centre scientifique et technique du bâtiment.
- aux règles de construction et de sécurité en vigueur lors de l'obtention du permis de construire soigneusement vérifié par un bureau de contrôle.
- aux réglementations acoustique et thermique applicables aux bâtiments d'habitation en vigueur au moment du dépôt du permis de construire.
- aux prescriptions du permis de construire et de ses modificatifs.
- à la réglementation handicapée en vigueur au moment du dépôt du permis de construire tenant compte du décret du 26/12/2015 permettant des dérogations dans le cadre de dossier de travaux modificatifs acquéreurs.

## **1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE**

### **1.1 INFRASTRUCTURE**

- Fouilles en pleine masse, en rigoles et en puits.
- Fondations : le bâtiment sera fondé sur le bon sol.
- Le mode de fondation résultera de la campagne de reconnaissance de sols et de l'étude du bureau d'études de structures.
- Ouvrages de soutènement provisoires ou définitifs, suivant étude technique.

### **1.2 MURS ET OSSATURE**

- Murs en béton banché, poteaux et poutres en béton armé selon étude du bureau d'étude structure.
- Isolation extérieure en complexes rigides collés et vissés avec vis PVC, épaisseur selon étude thermique.

### **1.3 PLANCHERS**

- Planchers ou prédalles en dalle pleine en béton armé ou prédalles, épaisseur selon étude du bureau de structure avec isolation thermique réglementaire, suivant étude thermique et localisation.

### **1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION**

- Cloisons de type Placopan de 50 mm et plaque hydrofuge selon localisation.

## **1.5 ESCALIERS**

- Escaliers en béton armé préfabriqués ou coulés sur place.

## **1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

- Centrale de traitement d'air double flux, selon étude thermique et acoustique et suivant les plans des logements.

## **1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

### ***Chutes d'eaux usées***

- Chutes EU en PVC conforme à la réglementation à l'intérieur des gaines.

### ***Chutes E.P.***

- Chutes EP en PVC extérieures en façades ou à l'intérieur des gaines.

### ***Canalisations horizontales***

- Parties en élévation en PVC.
- Parties enterrées en PVC série assainissement.

### ***Branchements des égouts***

- Branchement aux égouts et évacuation sur réseau urbain, suivant réglementation de la Ville de Saint Raphael.

## **1.8 TOITURES**

- Toiture terrasse accessible en parties privatives
- Dalle béton avec étanchéité avec dalles sur plots ou platelage.
- Souches de ventilation et conduits divers métalliques ou en PVC.

## **2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **2.1 SOLS ET PLINTHES**

#### ***Appartements***

- Revêtement en carreaux de grès cérame émaillé **60x60** dans toutes les pièces, plinthes assorties.

#### ***Terrasses & Balcons***

- Dalles en grès cérame émaillé de dimension **60x60** ou **platelage**.

### **2.2 FAIENCE MURALE**

#### ***Salles de bains et de douches***

- Faïence au format de **20 x 40** au droit de l'emplacement des douches et baignoires (tablier compris) et sur 2m de haut environ.

### **2.3 MENUISERIES EXTERIEURES**

- Ensembles d'entrées des bâtiments en acier ou aluminium thermo laqué.
- Fenêtres ouvrantes à la française en PVC selon plan.
- Double ou triple vitrage isolants conforme aux études thermiques et acoustiques.
- Fermetures extérieures par brise soleils selon plan (sauf bains et douches) en PVC ou aluminium.
- Manœuvre motorisée électriques des brise soleils.

## 2.4 MENUISERIES INTERIEURES

### ***Portes intérieures***

- Portes intérieures isoplanes rainurées au design contemporain ferrées sur huisseries métalliques, garniture finition couleur Alu ou inox, condamnation des portes salles de bains, douches et WC, finition peinte.

### ***Portes palières***

- Portes palières iso blindées avec serrure de sûreté 5 pènes A2P 1\*, garniture finition couleur Alu ou inox, finition peinte.

### ***Placards***

- Portes de placards coulissantes ou pivotantes suivant plan et largeur, type KENDOOR de marque SOGAL ou équivalent, panneaux finition blanc nacré structuré.

### ***Équipements des cuisines***

- Attentes et évacuations fluides pour évier et machines à laver.
- Attentes électriques pour éléments de cuisine.

## 2.5 SERRURERIE ET GARDE CORPS

- Garde-corps, brise soleil, et barres d'appui en aluminium thermolaqué avec allège béton ou panneau en verre feuilleté ou équivalent, suivant choix de l'architecte.

## 2.6 PEINTURE, PAPIERS, TEINTURES, VITRERIES

### Peintures extérieures

#### **Sur serrurerie**

- Peinture antirouille et 2 couches de peinture acrylique ou thermolaquage.

### Peintures intérieures

#### **Sur menuiseries et boiseries**

- Peinture acrylique - 2 couches.

#### **Sur canalisations et tuyauteries apparentes**

- Peinture acrylique - 2 couches.

#### **Sur tous murs et tous plafonds de toutes les pièces, y compris placard**

- Peinture lisse - 2 couches.

## 2.7 EQUIPEMENT INTERIEURS

### **Équipement sanitaire et plomberie**

- Distribution d'eau froide
  - Distribution intérieure en cuivre ou PER calorifugés avec isolant haute performance.
- Production et distribution d'eau chaude sanitaire individuelle
  - Production d'eau chaude sanitaire conforme à la RT2012 par pompe à chaleur collective haute température.
- Évacuations
  - Évacuations et vidanges en PVC

***Appareils sanitaires (selon plans)***

- Appareils sanitaires de couleur blanche, répartition selon plans
  - Baignoire acrylique, vidage automatique et tablier dito revêtement des murs.
  - Meuble de salle de bains et de salle d'eau simple ou double vasque, avec vasque encastrée, surmontée d'un miroir et d'un bandeau lumineux.
  - Receveur de douche en matériaux antidérapants y compris pare-douche.
  - WC avec réservoir attenant et abattant double.
- Robinetteries
  - Robinetteries mitigeurs en métal chromé de marque GROHE ou équivalent, conformes aux normes NF.

***Équipements électriques***

- Installation électrique conforme aux normes en vigueur.
- Nature du courant fourni : monophasé 220 V.
- Puissances : selon équipements des logements.
- Tableau de protection encastré avec portillon métallique.
- Un vidéophone par appartement.
- Appareillages encastrés.
- Sonnerie palière.
- Une prise de courant étanche sur la terrasse/balcon principal(e).
- Un éclairage équipé d'un hublot sur la terrasse/balcon principal(e).

***Chauffage et rafraîchissement :***

- Système de chauffage et rafraîchissement individuel conforme à la notice thermique. Unité intérieure en faux plafond au sein du logement. Diffusion par grilles dans les pièces de vie. Régulation par thermostat.

***Températures garanties dans les diverses pièces par la température minimale extérieure suivant réglementation en vigueur.***

***Équipements de télécommunication***

- Télédistribution (Radio TV)
  - Les chaînes TNT seront reçues à partir de l'antenne hertzienne prévue en toiture, avec 1 prise dans le séjour et 1 dans la chambre principale
- Téléphone
  - 1 prise dans le séjour et toutes les chambres
- Fibre optique
  - Arrivée de la fibre optique dans le tableau électrique du logement sous réserve de disponibilité au niveau du domaine public.

**2.8 EQUIPEMENT EXTERIEURS**

- Terrasses
  - Chaque terrasse sera équipée d'une prise de courant et d'un point lumineux.
  - Les toitures terrasses des appartements en dernier étage seront équipées d'une prise de courant et d'une arrivée et d'une évacuation d'eau.

**3 ANNEXES PRIVATIVES**

**3.1 EMPLACEMENT DE PARKING (emplacements suivants plans)**

- Stationnements en rez-de-chaussée
  - Revêtement du sol suivant permis de construire
  - Numérotation et traits de peinture au sol en séparation des places de stationnement.
  - Portail collectif électrique pour l'accès principal avec manœuvre par émetteur radio.

## **4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**

### **4.1 SOLS ET PLINTHES DES PARTIES COMMUNES INTERIEURES**

- Carrelage en grès cérame dans le hall d'entrée et carrelage en grès cérame émaillé sur les paliers d'étages avec plinthes assorties, selon choix de l'architecte.

### **4.2 ASCENSEURS**

- Ascenseurs desservant tous les niveaux.

### **4.3 ACCES A LA RESIDENCE/ SECURITE**

- Les appartements seront équipés d'un vidéophone.  
Platine à défilement, permettant la commande d'ouverture de la porte d'entrée de l'immeuble et du portail.

### **4.4 VOIRIE**

- Raccordements sur existant réalisés en enrobés sur fondation tout-venant ou dalle béton pour parties circulées extérieures et accès à l'entrée principale du bâtiment.

### **4.5 ESPACES VERTS**

- Plantations d'arbres, arbustes et fleurs, selon volet paysager déposé au permis de construire.

### **4.6 RESEAUX DIVERS**

#### ***Eau***

- Branchement au réseau public, suivant directives de la compagnie locale des eaux.

#### ***Électricité***

- Branchement sur poste de transformation ou coffrets de coupure, suivant des directives ENEDIS.

**Gaz**

- Sans objets.

**Égouts**

- Raccordement au réseau public d'eaux usées, suivant la réglementation de la Ville de Saint Raphael

**Télécommunications**

- Branchement au réseau Orange.

**Évacuation des eaux pluviales**

- Raccordement au réseau public d'eaux pluviales, suivant la réglementation de la Ville de Saint Raphael

## 5 CONDITIONS PARTICULIERES

Les cotes de plans sont approximatives et pourront être modifiées pour les besoins de la construction ou autres.

Les marques, modèles et dimensions des appareils, matériaux et équipements sont donnés à titre indicatif, le Maître d'Ouvrage se réserve à tout moment, sur demande du Maître d'Œuvre le droit de les remplacer par des équivalents, dans le cas de force majeure telle que défaillance des fournisseurs, cessation de fabrication, rupture de stock, impossibilité d'approvisionnement dans les délais compatibles avec l'avancement du chantier.

Les retombées, soffites, faux-plafonds et canalisations n'y sont pas systématiquement figurés.

Toute modification du plan ou du descriptif par l'acquéreur devra préalablement être soumise pour approbation au Maître d'Œuvre qui sera libre d'en refuser l'exécution, dans la mesure où elle apparaît incompatible avec la qualité des travaux, le planning d'exécution du chantier, les règlements en vigueur ou les droits des tiers. Les frais de dossier et honoraires d'études seront à la charge de l'acquéreur.

Aucune entreprise étrangère au chantier ne pourra pénétrer sur celui-ci avant l'achèvement de l'appartement et sa livraison.

Les teintes de peinture et de matériaux des parties communes, des façades, la décoration des parties communes en général, l'aménagement des abords et le choix des plantations seront déterminés par l'Architecte avec l'accord du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Œuvre.

Les travaux faisant l'objet de la présente notice descriptive sommaire sont contrôlés par le Bureau de contrôle APAVE.